



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil Spécial du 11 janvier 2011 bis

Décision n° 11/01 du 7 janvier 2011

Objet : Décision de délégation de signature du Directeur Général, ordonnateur du budget des Hospices Civils de Lyon

ARTICLE 1er : Délégation permanente et générale est donnée à M. Alain COLLOMBET, Secrétaire Général des Hospices Civils de Lyon, à l'effet de signer toutes pièces et correspondances, tous mandats de paiement, titres de recettes et pièces justificatives comptables, les marchés et conventions, ainsi que tous actes et documents administratifs.

ARTICLE 2 : La présente délégation de signature prend effet à compter du 7 janvier 2011. Elle sera publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône.

Le Directeur Général des Hospices Civils de Lyon
Daniel MOINARD

Décision n° 11/02 du 7 janvier 2011

Objet : Décision de délégation de signature du Directeur Général, ordonnateur du budget des Hospices Civils de Lyon.

Article 1er : Délégation permanente et générale est donnée à M. Julien SAMSON, Directeur général adjoint des HCL, à l'effet de signer toutes pièces et correspondances, tous mandats de paiement, titres de recettes et pièces justificatives comptables, les marchés et les conventions, ainsi que tous actes et documents administratifs.

Article 2 : La présente délégation de signature prend effet à compter du 7 janvier 2011. Elle sera publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône.

Le Directeur Général des Hospices Civils de Lyon
Daniel MOINARD

Décision n° 11/03 du 7 janvier 2011

Objet : Décision de délégation de signature du Directeur Général, ordonnateur du budget des Hospices Civils de Lyon.

Article 1er : Délégation permanente et générale est donnée à M. Bruno BARRAL, Directeur délégué auprès du Directeur général des HCL, à l'effet de signer toutes pièces et correspondances, tous mandats de paiement, titres de recettes et pièces justificatives comptables, les marchés et les conventions, ainsi que tous actes et documents administratifs.

Article 2 : La présente délégation de signature prend effet à compter du 7 janvier 2011. Elle sera publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône.

Le Directeur Général des Hospices Civils de Lyon
Daniel MOINARD